Marianne, 22 mars 2020

SOCIÉTÉ

Muriel Pénicaud a refusé d'assortir une date limite aux ordonnances "coronavirus". - AFP

Réforme

C'est confirmé : la loi "urgence coronavirus" va revenir sur les droits aux congés, les 35 heures... et sans date limite

Par Etienne Girard

Publié le 20/03/2020 à 12:56

Devant le Sénat, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de revenir dans sa loi "urgence coronavirus" sur certains acquis sociaux, comme les congés payés ou les 35 heures. Des mesures qu'il annonce "provisoires"... tout en refusant d'inscrire une date limite dans le texte.

Phoca PDF